

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	3 070	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	10 957	
	Rémunérations du personnel*					250	70 948	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	24 368	
	Dotations aux amortissements*					254	352	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	109 696	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	( 109 696)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348				
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	( 109 696)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	109 696	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des opies-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
					Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : 109 148		dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372	109 696

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 09 INVEST</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>8 Rue des JACINTHES 31500 TOULOUSE</u>					
Numéro SIRET* <u>8 0 8 6 2 9 8 0 2 0 0 0 2 2</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
			Exercice N clos le <u>30/06/2023</u>		
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	410
	Immobilisations financières* (1)		040	042	69 301
	Total I (5)		044	048	69 711
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052
Marchandises *			060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	54 569
Valeurs mobilières de placement			080	082	
Disponibilités			084	086	11 483
Charges constatées d'avance *			092	094	
Total II		096	098	66 053	
Total général (I + II)			110	112	135 765
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 4
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		280 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		28 000
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		( 93 921)
	Résultat de l'exercice		136		( 109 696)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
Total I			142		104 382
Provisions pour risques et charges			Total II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	16 954	31 382
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		31 382
Total général (I + II + III)			180		135 765
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

**09 INVEST**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 280 000 euros**  
**Siège social : 8 RUE DES JACINTHES**  
**31500 TOULOUSE**  
**808 629 802 RCS TOULOUSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2023**

**DEUXIEME DÉCISION**

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -109 696,77 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- |                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| - Perte de l'exercice :        | -109 696,77 euros |
| - Report à nouveau antérieur : | -93 921,16 euros  |

Affectés en totalité au compte « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice : 30/06/2022**

- |                                |     |
|--------------------------------|-----|
| - Dividende global distribué : | 0 € |
|--------------------------------|-----|

**Distribution de réserve : 05/01/2022**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué :                    | 28 000.00 € |
| soit, par titre :                                 | 28.00 €     |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 28 000.00 € |

**Exercice : 30/06/2021**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Dividende global distribué :                    | 53 500.00 € |
| soit, par titre :                                 | 53.50 €     |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 53 500.00 € |

**Certifié conforme**  
**La Gérance**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 09 INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 135 765 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 109 697 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.